

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020 A 20H00

PRESENTS : Messieurs TCHOBDRENOVITCH Robert, ESPITALIER Vincent, LABBAYE Bernard, GRAFFOULIERE Daniel, MONTAGNE Thomas, TREMELO Michel, CHOTARD Stéphane, GONZALEZ Patrick,
Mesdames VITALE Bernadette, GIMENEZ Anne-Marie, DE LUZE Laurence, DUPONT Gwenaëlle, REBOUL Odile

ABSENTS EXCUSES : Mme Danielle MARQUAIRE (procuration à monsieur Thomas MONTAGNE), Mme Danièle MABY (procuration à monsieur Vincent ESPITALIER)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence DE LUZE

1) DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil que dans un courrier du 28 juillet la préfecture a demandé que la délibération du 25 mai 2020 soit plus détaillée pour les items 2, 3, 17 et 27. Il s'agit donc de préciser les montants de délégation au maire.

Pour les emprunts, il est proposé un montant de 500 000 euros et pour le groupe scolaire 2 millions d'euros.

VOTE : Pour : 13 / Abstentions : 2

Les élus de l'opposition expliquent que s'ils avaient voté pour la délibération initiale, ils s'abstiennent car les montants leur paraissent trop élevés et permettent au maire de prendre des décisions importantes sans avis du conseil municipal.

Monsieur le maire précise que cette délibération est reprise suite à la demande du Préfet et dans le cadre d'un budget établi. Ces limites de montants sont établies pour permettre l'efficacité de la gestion communale. Etant bien entendu que toutes les décisions prises font l'objet d'un rapport au conseil municipal.

2) Action Sociale / COTELUB

SPL : Désignations des représentants

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la Commune de Mirabeau ainsi que COTELUB et les communes de La Bastide des Jourdans, La Bastidonne, La Tour D'Aigues, et Villelaure, ont créé ensemble cette société afin de répondre à un objectif de mutualisation et de coopération en matière d'action sociale sur le territoire.

Cette SPL constitue un mode d'intervention à la disposition de COTELUB et de ses communes membres actionnaires.

Son objet social est « *le développement et la gestion de services à la population en particulier à destination de l'enfance et de la jeunesse* » Il s'agit d'activités d'intérêt général au sens de l'article L. 1531-1 du CGT.

La Commune de Mirabeau dispose d'un délégué à cette assemblée spéciale, et d'un représentant à l'assemblée générale, il appartient au Conseil Municipal de les désigner.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- ✓ De désigner Madame DUPONT Gwenaëlle comme délégué de la commune à l'assemblée spéciale;
- ✓ De désigner Madame VITALE Bernadette comme représentant permanent aux assemblées générales, ordinaires ou extraordinaires, des actionnaires de la SPL ;

VOTE : UNANIMITÉ

3) DECISIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire propose au conseil plusieurs décisions afférentes au budget 2020.

Virement de crédits en restes à réaliser

Crédits à ouvrir

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
13	1323	10001	Restes à réaliser selon CA 2019	11 187.00€

Crédits à réduire

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
13	1323	10001	Départements	-11 187,00€

POUR : 13

ABSTENTIONS : 2 (M. GONZALEZ, Mme. REBOUL)

Crédits supplémentaires

Section recettes fonctionnement - crédits à ouvrir

Chapitre	Article	Nature	Montant
013	6419	Remboursement sur rémunérations du personnel	2 000.00€
73	7318	Autres impôts locaux ou assimilés	1 809.00€
74	7472	Régions	5 928.00€
74	7473	Départements	5 928.00€
77	7713	Libéralités reçues	50.00€
TOTAL			15 715.00€

Section dépenses fonctionnement - crédits à ouvrir

Chapitre	Article	Nature	Montant
022	022	Dépenses imprévues	15 715.00€
TOTAL			15 715.00€

VOTE : UNANIMITE

Virement de crédits

Section dépenses fonctionnement - crédits à ouvrir

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	60631	Fournitures d'entretien	160.00€
011	61524	Bois et forêts	11 820.00€
011	6226	Honoraires	3 600.00€
011	6227	Frais d'actes et de contentieux	1 400.00€
011	6281	Concours divers	20.00€
012	6488	Autres charges	192.00€
67	678	Autres charges exceptionnelles	610.09€
Total			17 802.09€

Section dépenses fonctionnement - crédits à réduire

Chapitre	Article	Nature	Montant
022	022	Dépenses imprévues	-17 192.00€
67	6713	Secours et dots	-610.09€
Total			-17 802.09€

VOTE : UNANIMITÉ

Virement de crédits

Section dépenses investissement – crédits à ouvrir et à réduire

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
20	2051	43-Informatique et logiciels	Concessions et droits similaires	3 000.00€
20	2051	42-Cimetière	Concessions et droits similaires	-8 200.00€
21	21316	42-Cimetière	Equipements du cimetière	8 200.00€
21	2183	43-Informatique et logiciels	Matériel de bureau et informatique	1 000.00€
21	2117	41-Réhabilitation forêt	Bois et forêts	-15 420.00€
020	020		Dépenses imprévues	-436.00€
TOTAL				-11 856.00€

Section recettes investissement – crédits à réduire

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
13	1322	41-Réhabilitation forêt	Régions	-5 928.00€
13	1323	41-Réhabilitation forêt	Départements	-5 928.00€
TOTAL				-11 856.00€

VOTE : UNANIMITÉ

4) FOURNITURES SCOLAIRES

Bien que les fournitures scolaires à caractère individuel soient à la charge des familles, la municipalité entend garantir la gratuité des fournitures scolaires et du matériel pédagogique ;

Monsieur le Maire propose donc au conseil d'allouer une somme plafond de 80 euros par élève pour les fournitures scolaires et le matériel pédagogique

Il est prévu que pour les élèves scolarisés à Mirabeau mais dont la famille n'est pas domiciliée sur la commune, une somme de 80 euros est exigible.

VOTE : UNANIMITÉ

5) PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE

Dans le cadre du service des transports scolaires, Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune reconduit pour l'année scolaire 2020-2021 la prise en charge de la totalité du coût du transport scolaire pour les élèves fréquentant les établissements d'enseignement secondaires.

L'abonnement PASS est fixé cette année à 90 euros par élève avec un tarif dégressif pour les familles nombreuses ainsi que celles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 700.

Pour les élèves de Mirabeau scolarisés en secondaire, la commune remboursera l'intégralité de la somme payée à la Région sur présentation d'un justificatif. Cette mesure s'applique également aux élèves qui sont hors dispositif Pass.

Cette prise en charge concerne les enfants domiciliés de façon permanente sur la commune.

VOTE : UNANIMITÉ

6) REGLEMENT INTERIEUR ALSH ET MISE EN PLCA LE MERCREDI APRES-MIDI

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'un règlement concernant la cantine et la garderie a été mis en place le 2 septembre 2019. Compte tenu de la mise en place d'un ALSH le mercredi après-midi, il y aurait lieu d'actualiser le règlement intérieur.

C'est dans ces conditions qu'un règlement intérieur a été élaboré. Monsieur le maire précise que ce règlement, qui intègre les tarifs, a été présenté à la commission école du 28 août 2020.

L'ALHL du mercredi sera mis en place à partir du 7 octobre.

Horaires et tarifs :

- Coefficient < à 800 :
Matin : 7h30-12h00 : 5 €
Matin + Repas : 7h30-13h30 : 8,50€
Journée 7h30-17h30 : 12 €
- Coefficient > à 800 :
Matin : 7h30-12h00 : 6,25 €
Matin + Repas : 7h30-13h30 : 10 €
Journée : 7h30-17h30 : 13,50 €

VOTE : UNANIMITE

7) EXONERATION EXCEPTIONNELLE DE LOYERS /COVID 19

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'exonération des loyers du mois d'avril, pour le salon de coiffure et le cabinet d'esthétique a fait l'objet d'une décision approuvée en conseil municipal.

La trésorerie nous demande de confirmer cette décision par une délibération.

Exonération exceptionnelle des loyers du mois d'avril pour les commerces suivants :

- **Les Ciseaux de Laura : 355.89 €**
- **SAS REYRE : 254.20 €**

VOTE : UNANIMITÉ

8) RECRUTEMENT D'AGENT NON TITULAIRE DE REMPLACEMENT

Monsieur le Maire expose au conseil que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux indisponibles ou pour pallier un surcroît de travail ;

Il est donc demandé au conseil de permettre à monsieur le Maire de recruter en tant que de besoin des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, 1^{er} alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des agents fonctionnaires momentanément indisponibles ou pour pallier un surcroît de travail.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

VOTE : UNANIMITÉ

9) COTISATION ANNUELLE AMF/AMV

Monsieur le Maire expose au conseil municipal sa volonté de renouveler l'adhésion à l'association des maires du département de Vaucluse, d'un montant de 286,42€ et rappelle que cette association a pour but :

- d'accompagner mais aussi de défendre et représenter les intérêts des communes et des communautés auprès des autorités administratives locales comme nationale,
- de faciliter l'exercice des fonctions d'élus par l'information, la formation et l'assistance juridique,
- de se retrouver et d'échanger sur des problématiques communes.

L'AMV84 a aussi une fonction de représentation, d'écoute et de porte-parole que ce soit dans les diverses commissions où elle désigne des représentants, ou bien en tant que relais auprès de l'Association des Maires de France, des services de l'État, du Conseil départemental. L'adhésion à l'AMV 84 comprend l'adhésion à l'Association des Maires de France.

VOTE : UNANIMITÉ

10) DESIGNATION CORRESPONDANT CNAS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux élections municipales du 15 mars 2020, il y aurait lieu de désigner le délégué chargé de représenter la commune au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS).

- déléguée titulaire : - Madame VITALE Bernadette

VOTE : UNANIMITÉ

QUESTIONS DIVERSES

- Groupe scolaire : Commission contrôle ERP : avis favorable du SDIS
- Commission contrôle des listes électorales / Membres : Daniel GRAFFOULIERE, Danielle MARQUAIRE, Michel TREMELO, Patrick GONZALEZ, Odile REBOUL.
- Agence Postale Communale : Mme GERTHOFER ne souhaite pas renouveler son contrat qui arrive à terme fin décembre. Le poste fera l'objet d'un recrutement.
- Problèmes d'incivilités sur la commune, des caméras de surveillance ont été vandalisées.
- Cabanon / La Chapelle ; Malgré les mesures d'interdiction d'accès, le cabanon est régulièrement squatté, afin d'éviter tout accident la municipalité compte le murer.
- Le transfert de compétence du PLU à l'intercommunalité a été reporté au prochain conseil.